

**DELIBERATION N°2020-31/CCOG-SAT
relative à l'accompagnement du dispositif d'appui
à l'encadrement des structures agricoles de l'Ouest**

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents	19
Absents	11
Procurations	00
Votants	19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le :18/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :


- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA Joseph**, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

Envoyé en préfecture le 18/02/2020
Reçu en préfecture le 18/02/2020
Affiché le 
ID : 973-249730037-20200207-DELIB202031-DE

Délibération n°2020-31/CCOG-SAT relative à l'accompagnement du dispositif d'appui à l'encadrement des structures agricoles de l'Ouest

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu l'avis favorable de la commission agriculture et ruralité du 31/01/2020 ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Dans le cadre du renforcement technique agricole, 10 techniciens agricoles supplémentaires vont travailler dans l'ouest guyanais en 2020, 5 à la Chambre d'Agriculture et 5 au sein d'associations ou coopératives (OAT/COPFELG, APOGU, GDA de Mana, GDA d'Apatou, Producteurs de Canne à Sucre). Cependant, la Chambre d'Agriculture qui porte l'opération va fournir un véhicule à chacun des 5 techniciens mis à disposition des associations ou coopératives, mais avec aucun financement pour le carburant.

Suite à la demande de la Chambre d'Agriculture, qui est chef de file de ce projet, et à l'accord de principe de la CTG, la CCOG va contribuer à hauteur de 10 000 euros, soit un budget de 2 000 euros pour 2020 pour financer le carburant pour chaque association.

Répartition de la contribution de la CCOG pour le renforcement technique agricole

Associations	Contribution pour l'année 2020
APOGU	2000 €
GDA de Mana	2000 €
GDA d'Apatou	2000 €
Producteurs de canne à sucre	2000 €
OAT/COPFLEG	2000 €

OUI les explications du Président et sur sa proposition ;

- **APPROUVE** la contribution financière de la CCOG au renforcement technique agricole des associations de l'ouest guyanais ;
- **AUTORISE** l'inscription au budget des dépenses afférentes au coût du projet en 2020, soit 10 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 7 février 2020
Pour extrait conforme

